



Rapport de suivi des indicateurs HVC

Unités Forestières d'Aménagement

N° 10 030 - 10 031 - 10 039 - 10 041 - 10 042 - 10 044 - 10 047b

Société PALLISCO – Cameroun

Année 2025

Février 2026

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 1	3
1.1. Indicateurs relatifs à la flore.....	3
Indicateur 1.1 : Taux de remplacement des arbres exploités des essences indicatrices....	3
Indicateur 1.2 : Taux de semenciers d'espèces HVC de type 1 épargnées par l'exploitation	4
Indicateur 1.3 : Taux annuel de prélèvement des espèces HVC de type 1	6
1.2. Indicateurs relatifs à la faune	8
Indicateur 1.4 : Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne.....	8
Indicateur 1.5 : Taux d'habitats d'intérêt faunique protégés de l'exploitation	11
Indicateur 1.6 : Quantité de gibier constatée aux barrières.....	11
Indicateur 1.7 : Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières de surveillance	12
Indicateur 1.8 : Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions	13
Indicateur 1.9 : Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune.....	14
Indicateur 1.10 : Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune	16
Indicateur 1.11 : Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales	17
Indicateur 1.12 : Nombre de sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance	17
Indicateur 1.13 : Taux de pièges détruits par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre	18
2. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 3	18
Indicateur 3.1 : Dégradation relative des habitats rares de l'UFA 10.047b par l'exploitation	18
Indicateur 3.2 : Dégradation relative des habitats rares de l'UFA 10.047b par les communautés villageoises.....	19
3. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 4	19
Indicateur 4.1 : Effort fourni par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation	19
Indicateur 4.2 : Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation.....	22
Indicateur 4.3 : Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe d'évaluation.....	23
Indicateur 4.4 : Score de respect des procédures EFIR	24
Indicateur 4.5 : Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes	25
Indicateur 4.6 : Nombre d'infractions à la protection des bords des points d'eau permanents	25
Indicateur 4.7 : Superficie Aires-échantillons représentatif recensée et protégée lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation	25

Indicateur 4.8 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR	27
4. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 5	28
Indicateur 5.1 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources conservées au profit des populations riveraines	28
5. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 6	29
Indicateur 6.1 : Taux de réalisation des concertations villageoises	29
Indicateur 6.2 : Taux de préservation des sites sacrés	30
Indicateur 6.3 : Taux de protection des parcelles agricoles	30

Introduction

Depuis son engagement à gérer de manière responsable les ressources naturelles des forêts qui lui ont été attribuées ainsi que celles de ses partenaires dont elle est la seule gestionnaire, la société PALLISCO a définitivement intégré le concept de "Haute Valeur pour la Conservation" (HVC) dans son système de gestion.

En effet, à partir de l'identification des HVC présentes dans ses concessions et la définition d'indicateurs de suivi de leur gestion, une évaluation annuelle est présentée pour permettre de juger de la pertinence de la gestion opérée et d'évaluer l'état des ressources HVC.

L'objet de ce document est de présenter et analyser les résultats des indicateurs de suivi des HVC pour l'année 2025, dans les concessions gérées par PALLISCO (UFA en propre : 10 030, 10 031, 10 047b et UFA en partenariat : LFM 10 039 et SODETRAN-CAM 10 041, 10 042, 10 044). Les données présentées sont basées sur la version 5.0 du protocole de surveillance des indicateurs de suivi HVC élaborée en avril 2017 et révisé en avril 2023.

Une synthèse de l'évolution des différents indicateurs entre 2016 et 2025 est également présentée à la fin du document.

1. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 1

1.1. Indicateurs relatifs à la flore

Indicateur 1.1 : Taux de remplacement des arbres exploités des essences indicatrices

- Evaluation des actions et de l'indicateur

En 2025, 6.417 arbres appartenant à huit (08) des espèces indicatrices (Assamela, Ayous, Fraké, Iroko, Kosipo, Sipo, Tali et Tiama) ont été exploités et en retour, un total de 13.017 plants (provenant des deux pépinières, Makalaya et Mindourou) de ces mêmes espèces a été introduit en milieu forestier (parcelles d'enrichissement en zone forestière dégradée, parcs forêt et trouées d'abattage). Pour l'ensemble des espèces sensibles ayant un problème de régénération, ce taux de remplacement est de 202,85 % bien au-delà du seuil de 100% fixé.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Suivi des arbres exploités (CE)	Mensuelle	202,85 % > 100% (seuil)
Suivi des plants reboisés (CVRR)	Toute l'année	
Compilation des données et production des rapports annuels (CE-CVRR)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Le **Tableau 1** présente le détail des effectifs de plants introduits et tiges exploitées pour chacune des essences concernées.

Tableau 1 : Nombre de plants introduits et nombre de tiges exploitées

Essences	Exploités (B)	Plantés (A)	Indicateur 1.1 (A/B en %)
Assaméla	8	1307	16337, 50%
Ayous	268	3534	1318,66%
Fraké	1658	4205	253,62%
Iroko	40	1349	3372,50%
Kosipo	458	176	38,43%
Sipo	79	104	131,65%
Tali	3857	2337	60,59%
Tiama	49	5	10,20%
Total	6417	13017	202,85%

Toutes les 8 espèces ont fait l'objet d'une exploitation forestière en 2025. L'ensemble des essences présentent de très bon taux de remplacement à l'exception du Tiamia et du Kosipo avec 10,20% et 38,43% respectivement. En raison de la rareté de ses graines en forêts, il n'a pas été possible de d'approvisionner les pépinières en Tiamia depuis 2022. Quant au Kosipo, il a été semé dans les pépinières en 2024 mais la majorité de plants n'a pas atteint la taille requise pour la plantation au cours des deux saisons de plantations (Mars – Juin et Septembre – Novembre). En plus, il est à noter cependant que depuis 2017, c'est la première fois que le taux de remplacement du Kosipo est supérieur à 0. L'ayous a fructifié abondamment cette année, d'où l'excellent taux de 1318,66 %. Les graines de Tali ont été semées en 2024, ce qui a permis de remplacer plus de la moitié des 3 857 tiges de Tali exploitées cette année.

Malgré le fait que nous enregistrons déjà une faible quantité de certaines de ces essences en pépinière (Tiamia, Tali, Kosipo et Sipo) les équipes devront continuer à faire de leur mieux pour approvisionner la pépinière en semences de ces essences de façon à atteindre les objectifs les prochaines années.

Le **Tableau 2** présente le taux de remplacement des arbres exploités de chacune des espèces indicatrices au cours des 8 dernières années. La dynamique de reboisement a connu un ralentissement entre 2017 et 2021. Elle s'est accrue à partir de 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du projet UFA-Reforest.

Tableau 2 : Suivi des taux de remplacement des espèces indicatrices

Essence	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Assamela	1 067,5%	2433,7%	3622%	694%	364,7%	380,9%	1342%	14361%	5043%	16337, 50%
Ayous	73,2%	22,7%	18%	3%	32,8%	10,9%	14%	247%	55%	1318,66%
Fraké	2 684%	3829,8%	24825%	671%	491,9%	486,8%	1151%	355%	313%	253,62%
Iroko	1 028,6%	872,4%	673%	881%	872,2%	343,1%	1011%	632%	1903%	3372,50%
Kosipo	0%	9,5%	0%	0%	0,0%	0,0%	0%	0%	0%	38,43%
Sipo	0%	34%	22%	0%	407,6%	107,6%	78%	54%	625%	131,65%
Tali	4,8 %	21,9%	24%	25%	17,9%	19,7%	35%	5%	25%	60,59%
Tiamia		484%	385%	817%	576,9%	123,6%	40%	135%	354%	10,20%
Taux annuel	214,3 %	134,9	119,2%	87,9%	77,1%	65,5%	138,38%	158,81%	151,56%	202,85%

ù

• **Recommandation 1.1**
 En 2026, des efforts de plantation devront être fournis pour le tiamia et le kosipo. Le volet recherche et développement forêt devra veiller à s'approvisionner davantage en semences de ces essences.

Indicateur 1.2 : Taux de semenciers d'espèces HVC de type 1 épargnées par l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Vingt-une (21) espèces ont été identifiées comme HVC 1. Le taux de semenciers (pieds fructifiant régulièrement) épargnés par l'exploitation au cours de l'année 2025, pour l'ensemble des essences indicatrices exploitées par la société est de 57,16%, valeur excédant le seuil fixé de 20%.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Rapport d'inventaires (CE)	Année précédente	57,16 % > 20% (seuil)
Rapport activités exploitation (CE)	Mensuelle	
Rapport d'exploitation et de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Tableau 3 : Evaluation du taux de préservation des semenciers

Essence	Pieds inventoriés	Pieds abattus	DMA	DFR	Nbre Pieds préservés	Taux de semenciers épargnés (%)
Abalé	953	0	50		953	100,00%
Acajou/Ngollon	37	14	80	60	23	62,16%
Assamela	38	8	30	35	30	78,95%
Ayous	411	268	90	90	143	34,79%
Bossé C	192	97	80		95	49,48%
Eyong	153	1	50	45	152	99,35%
Fraké	3262	1658	70	40	1 604	49,17%
Iatandza	411	152	50		259	63,02%
Ilomba	734	275	60	45	459	62,53%
Iroko	78	40	100	55	38	48,72%
Kosipo	705	458	80	85	247	35,04%
Lati/Edjil	689	58	50		631	91,58%
Mambodé/Amouk	405	0	50		405	100,00%
Moabi	110	37	100	70	73	66,36%
Niové	86	7	50	35	79	91,86%
Okan/Adoum	1588	935	60		653	41,12%
Pao rosa	84	24	50	40	60	71,43%
Sipo	111	79	80	85	32	28,83%
Tali	7916	3857	50	40	4 059	51,28%
Tiama	68	49	80	85	19	27,94%
Wamba GF	683	0	50		683	100,00%
Total	18714	8017			10 697	57,16%

Le taux réel de préservation de l'ensemble des semenciers est supérieur au taux de 57,16 % obtenu. En effet, à l'exception de l'assamela, l'ayous, le kosipo, le sipo et le tiama pour lesquels les DFR $\approx$ DME, les autres essences affichent des DFR inférieurs au DME, traduisant l'existence de nombreux semenciers non pris en compte dans la présente estimation car non inventoriés. Rappelons que le maintien d'une fraction des semenciers inventoriés a pour but d'assurer la production de graines viables favorisant la régénération naturelle des essences menacées.

Sur l'ensemble de la période allant de 2009 à 2025, l'entreprise a contribué à préserver une importante fraction de semenciers, le minimum étant de 24,5% en 2008 et le maximum enregistré en 2012, avec plus de 64% des semenciers d'espèces indicatrices préservés.

Tableau 4 : Suivi des taux annuels de préservation des semenciers 2009-2025

Seuil	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024	2025
20%	35,1%	39,4%	57,1%	64,1%	43,1%	41,9%	27,2%	60,3%	47,0%	52,2%	54,9%	42,4%	44,5%	55,36%	55,91%	57,16 %

• Recommandations 1.2

Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits.

Indicateur 1.3 : Taux annuel de prélèvement des espèces HVC de type 1

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Vingt-une (21) espèces ont été identifiées HVC 1 (Cf. étude analyse des populations : seuil par essence). Le taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1 au cours de l'année 2025, pour l'ensemble des essences indicatrices exploitées par la société est de 43 %.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Rapport d'inventaires (CE)	Année précédente	Cf. seuil pour chaque essence
Rapport activités exploitation (CE)	Mensuelle	
Rapport d'exploitation et de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

Il est à noter que le taux de prélèvement doit pouvoir être inférieur ou égal à la valeur spécifique fixée dans le **Tableau 5** ci-dessous, toutes qualités de tiges confondues. Il a été déterminé à l'échelle de la concession, et donc pour l'ensemble des assiettes de coupe. Il peut arriver que ce taux soit dépassé certaines années pour répondre à des exigences économiques, mais au terme de 10 années de gestion consécutive, une réévaluation du niveau de prélèvement sera effectuée pour s'assurer du respect du seuil fixé et d'envisager des mesures de gestion appropriées. Toutefois, au terme de la rotation, la valeur moyenne pour l'ensemble des assiettes de coupe ne doit pas dépasser le seuil fixé.

Le **Tableau 6** donne une idée de l'évolution de ces taux sur les sept dernières années, et montre les essences pour lesquelles une attention est nécessaire au cours des prochaines années : ayous, bossé C, fraké, iroko, kosipo, okan, sipo et le tiama. Malgré tout, ces taux restent acceptables sur la période de 9 ans (2017 à 2025), à l'exception de l'ayous et du tiama dont les taux de prélèvement dépassent légèrement le seuil fixé.

- Description/Observations/Orientations

Tableau 5 : Evaluation du taux de prélèvement par espèce indicatrice

Essence	Pieds inventoriés	Pieds abattus	Nb préservés	Taux de prélèvement (%)	Seuil coef. prélèvement / essence
Abalé	953	0	953	0%	95%
Acajou/Ngollon	37	14	23	38%	90%
Assamela	38	8	30	21%	/
Ayous	411	268	143	65%	70%
Bossé C	192	97	95	51%	/
Eyong	153	1	152	1%	75%
Fraké	3262	1658	1604	51%	/
Iatandza	411	152	259	37%	70%
Ilomba	734	275	459	37%	70%
Iroko	78	40	38	51%	/
Kosipo	705	458	247	65%	60%
Lati/Edjil	689	58	631	8%	65%
Mambodé/Amouk	405	0	405	0%	70%
Moabi	110	37	73	34%	75%
Niové	86	7	79	8%	90%
Okan/Adoum	1588	935	653	59%	75%
Pao rosa	84	24	60	29%	70%
Sipo	111	79	32	71%	60%
Tali	7916	3857	4059	49%	75%
Tiama	68	49	19	72%	60%
Wamba GF	683	0	683	0%	75%
Total	18714	8017	10 697	43%	

Tableau 6 : Suivi des taux annuels prélèvement des essences sur la période de 9 ans (2017 à 2025)

Essence	Seuil coef. prélèv. /ess.	Taux de prélèv. (%) 2017	Taux de prélèv. (%) 2018	Taux de prélèv. (%) 2019	Taux de prélèv. (%) 2020	Taux de prélèv. (%) 2021	Taux de prélèv. (%) 2022	Taux de prélèv. (%) 2023	Taux de prélèv. (%) 2024	Taux de prélèv. (%) 2025	Taux de prélèv. (%) période
Abalé	95%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10%
Acajou/Ngollon	90%	56%	15%	77%	41%	61%	52%	67%	19%	38%	52%
Assamela	/	59%	75%	48%	68%	63%	48%	44%	37%	21%	51%
Ayous	70%	71%	76%	61%	95%	66%	77%	69%	70%	65%	72%
Bossé C	/	83%	82%	74%	82%	88%	84%	80%	78%	51%	78%
Eyong	75%	0%	0%	16%	66%	68%	70%	46%	38%	1%	38%
Fraké	/	15%	2%	50%	97%	57%	41%	26%	66%	51%	45%
Iatandza	70%	60%	47%	36%	41%	44%	44%	52%	47%	37%	48%
Ilomba	70%	0%	0%	1%	19%	35%	0%	0%	2%	37%	16%
Iroko	/	67%	76%	64%	75%	80%	69%	56%	45%	51%	65%
Kosipo	60%	63%	60%	55%	56%	56%	59%	58%	71%	65%	60%
Lati/Edjil	65%	0%	0%	38%	14%	2%	0%	0%	0%	8%	13%
Mambodé /Amouk	70%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	7%
Moabi	75%	44%	58%	47%	50%	72%	35%	38%	47%	34%	50%
Niové	90%	59%	67%	67%	61%	56%	55%	59%	4%	8%	53%
Okan/Adoum	75%	70%	69%	61%	69%	68%	66%	61%	5%	59%	60%
Pao rosa	70%	43%	46%	50%	54%	37%	53%	32%	44%	29%	46%
Sipo	60%	68%	73%	66%	69%	72%	74%	77%	81%	71%	71%
Tali	75%	64%	54%	37%	49%	55%	57%	54%	51%	49%	55%
Tiama	60%	78%	60%	66%	39%	69%	67%	61%	70%	72%	64%
Wamba GF	75%	78%	75%	62%	74%	74%	76%	76%	57%	0%	65%
TOTAL		53%	48%	45%	58%	55%	51%	45%	44%	43%	49%

- Recommandation 1.3

Poursuivre le suivi et l'évaluation des taux de prélèvement des essences en année 2026 afin d'anticiper sur les prévisions de prélèvement de l'année 2027 et de formaliser les mesures de gestion à adapter au bout de chaque période quinquennale d'exploitation des blocs d'aménagement.

1.2. Indicateurs relatifs à la faune

Indicateur 1.4 : Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne

La grande faune mammalienne est représentée par 10 espèces animales bioindicatrices identifiées dans la concession gérée par Pallisco.

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Inventaire avant exploitation du bloc quinquennal (CPF)	Quinquennale	Abondance (Cf. méthode de calcul)
Inventaire après exploitation des AAC ou du bloc quinquennal complet (CPF)	Quinquennale	

N.B : Une décroissance de plus de 30 % du niveau d'abondance d'une espèce animale prioritaire (10 espèces au total ; Tableau 7) entre deux recensements quinquennaux (à l'ouverture et après la fermeture du bloc) devrait faire l'objet d'une étude spécifique pour en déterminer les causes. Si la tendance observée est généralisée à plus de 7 sur les 10 espèces bioindicatrices, des mesures drastiques de protection de la faune seront identifiées et mises en œuvre.

- Description/Observations/Orientations

Les 10 espèces animales bioindicatrices identifiées et leurs IKA (Indices Kilométriques d'Abondance) sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : IKA des espèces bioindicatrices à l'échelle des UFA (suivi annuel de 2020-2025).

Le tableau 7 présente l'évolution des Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) de dix espèces animales bioindicatrices suivies entre 2020 et 2025 dans les concessions 10.030, 10.044, 10.039 et 10.047B. Les IKA montrent des fluctuations interannuelles normales. Aucune chute brutale et généralisée n'est observée simultanément sur toutes les espèces et toutes les concessions. Les résultats du suivi faunique pour l'année 2025 indiquent que les niveaux d'abondance relative des espèces bioindicatrices demeurent globalement comparables à ceux observés les années précédentes. Et confirment une stabilité globale de la faune bioindicatrice, avec des variations locales attendues, ne révélant aucun signal de dégradation faunique dans les concessions.

	10.030/31						10,039						10.044/42/41						10.047b					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Céphalophe de Peters	0,15	0,13	0,13	0,06	0,01	0,036	0	0,1	0,08	1,3	0	0,15	0,07	0,1	1,12	0,04	0,23	0	0,16	0,08	0,05	0,06	0,04	0
Céphalophe à bande dorsale noire	0,17	0,14	0,1	0,07	0,05	0,140	0,11	0,09	0,16	1,31	0,12	0,17	0,08	0,1	1,27	0,03	1,3	0,003	0,1	0,08	0,05	0,06	0,06	0,002
Céphalophe à dos jaune	0,09	0,13	0,11	0,07	0,06	0,123	0,07	0,11	0,15	1,48	0,09	0,20	0,11	0,13	1,06	0,06	1,23	0,011	0,09	0,09		0,07	0,03	0
Buffle de forêt	0,1	0,04	0,11	0,02	0	0	0,07	0	0	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bongo	0	0,11	0,06	0	0	0	0	0	0	0,05	0	0	0	0	0	0	0	0,001	0	0	0	0	0	0,033
Sitatunga	0,08	0,1	0,1	0,06	0,07	0,018	0,07	0,08	0,11	0,1	0,08	0,04	0,11	0,09	0,12	0,06	0,16	0,006	0	0,05	0,04	0	0	0,031
Potamochère	0,11	0,14	0,16	0	0,1	0,071	0,08	0,12	0,16	0,03	0,18	0,14	0,11	0,12	0,19	0	0,68	0,035	0,06	0,06	0,04	0	0	0,008
Gorille	0,15	0,12	0,17	0,1	0,15	0,139	0,1	0,12	0,1	0,36	0,09	0,14	0,12	0,14	0,19	0,12	0,33	0,020	0,08	0,07	0,04	0	0,06	0
Chimpanzé commun	0,07	0,07	0,55	0,03	0,04	0,026	0,08	0,09	0,06	0,1	0,07	0,02	0,06	0,09	0,1	0,32	0,07	0,001	0,08	0	0	0,09	0	0
Eléphant de forêt	0,11	0,19	0,28	0,33	0,14	0,182	0,12	0,16	0,06	0,14	0,05	0,03	0,08	0,25	0,28		0,09	0	0,05	0	0	0	0	0,008
Pangolin à petites écailles	0,06	0,12	0,05	0,05	0	0,045	0	0	0	0,24	0,09	0,06	0,07	0,07	0,11	0,02	0,4	0,003	0	0	0	0	0	0,003
Pangolin géant	0,09		0,05	0,04	0,03	0,001	0	0,06	0	0,05	0	0	0	0,07	0,17	0,05	0,08	0,002	0	0	0	0	0	0

Tableau 8 : Espèces bioindicatrices et IKA initiaux pour les blocs d'exploitation des UFA 10 039 et 10 044-42-41.

	Espèces animales bioindicatrices	Unités forestières d'aménagement		Unités forestières d'aménagement	
	Inventaire faunique de préexploitation				
		Bloc 05 (2024-2028) Inv.2023	Bloc 05 (2025-2029) Inv.2024	Bloc 03 (2019-2023) Inv.2025	Bloc 04 (2019-2023) Inv.2025
N°	Nom commun	10 039	10 044	10 030-31	10 039
1	Buffle de forêt	0,06	0	0	0
2	Grands céphalophes	14,47	1,66	1,06	2,24
3	Moyens céphalophes	7,4	2,85	0,86	1,26
4	Petits céphalophes	11,26	1,81	0,61	2,63
5	Bongo	0,06	0,2	0	0
6	Sitatunga	0,44	0,2	0	0,4
7	Eléphant de forêt	0,32	0,09	0,09	0
8	Chimpanzé	0,44	0,08	0,07	0,22
9	Gorille	3,5	0,49	0,6	1,14
10	Potamochère	3,41	1,05	0	1,18
11	Pangolin à écailles tricuspidées	1,32	0,6	0	0,6
12	Pangolin géant	0,03	0,09	0	0
13	Cercocèbe agile	0	0,11	0,07	0,14
14	Colobe Guereza	0	0,1	0	0
15	Civette	0,03	0	0	0
16	Panthère	0,09	0	0	0

Les inventaires post exploitation des blocs 03 et 04 ont été réalisés en 2025 mais les données des inventaires pré exploitation pour ces blocs n'ont pas été retrouvées, rendant la comparaison des données non réalisable. Un inventaire post exploitation sera réalisé dans le bloc 4 de la 10044 en 2026. Un essai d'inventaire à l'aide de cameras traps et la ADN environnemental a été réalisé en Mai 2025 et permettra peut-être d'avoir des résultats plus précis des abondances, les analyses de données sont encore en cours.

Tableau 9 : Comparaison des IKA (espèces bioindicatrices) inventaire pré-exploitation (2017) et post-exploitation (2022) du bloc 3 (UFA 10 041-42-44) exploité entre 2015 et 2019.

N°	Nom commun	Bloc 03 – UFA 10 041/42/44 (2015 – 2019)	
		Inv. Initial (2017)	Inv. Final (2022)
1	Buffle de forêt	/	/
2	Céphalophe à dos jaune	1,95	9,84
3	Céphalophe à bande dorsale noire	1,66	18,96
4	Céphalophe de Peters	/	
5	Bongo	/	/
6	Sitatunga	0,12	0,30
7	Eléphant de forêt	/	/
8	Chimpanzé	0,12	0,11
9	Gorille	0,01	0,55
10	Potamochère	0,28	1,04

- Recommandation 1.4

1. Poursuivre la collecte/relevé des indices de faune lors des patrouilles de surveillance.
2. Réaliser les inventaires post-exploitation dans le bloc quinquennal en attente.

Indicateur 1.5 : Taux d'habitats d'intérêt faunique protégés de l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Le suivi annuel de cet indicateur se fait à l'échelle d'une AAC sur la base d'une cartographie des habitats identifiés lors de l'inventaire faunique du bloc quinquennal et confirmée par l'inventaire d'exploitation. Généralement, toutes les zones de concentration de faune identifiées se retrouvent dans des zones humides, principalement les marécages. Pour chaque évaluation de l'indicateur, tous les marécages parcourus par les équipes faune et suivi-évaluation sont restés intacts. Aussi, les cartes de projets routes montrent clairement que tous les marécages identifiés comme habitats de la faune ont été évités. Aucun autre site n'a été identifié en dehors de ces zones de marécage.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Collecte de données d'inventaire d'exploitation ou d'inventaire faunique quinquennal (CPF)	Annuelle / Quinquennale	NP ≠ (100% (Seuil))
Rédaction du rapport de surveillance du territoire, surtout pour les AAC en exploitation (CPF)	Annuelle	
Rapport d'exploitation et suivi-évaluation (CPF)	Annuelle	

NP = Non pertinent (non applicable).

- Description/Observations/Orientations

Cet indicateur est prévu pour renseigner sur la pression pouvant être exercée par l'exploitation forestière sur les habitats naturels attirant la faune à l'issue d'une année de gestion d'assiette de coupe. Aucune nouvelle saline n'a été identifiée en dehors des zones de marécages qui ne font pas partie des zones d'exploitation.

- Recommandation 1.5

Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques dans les AAC.

Indicateur 1.6 : Quantité de gibier constatée aux barrières

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil quantitatif pour cet indicateur, mais plutôt un objectif de tendance à la baisse des quantités prélevées. Pour 2025 la quantité moyenne de gibier enregistrée aux barrières est de 2 672,83 kg, indiquant une légère baisse par rapport à 2024 (2.743,8 Kg).

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des quantités de gibiers (CPF-Service gardiennage)	Mensuelle	2672,83 kg / barrière
Compilation de données (CPF)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (CPF)	Annuelle	

- Description/Observations/orientations

Il existe 4 barrières présentes le long des routes forestières de PALLISCO. Ces dernières ont enregistré un total de 10 691 kg en 2025. Les données mensuelles sont présentées ci-dessous, l'évolution annuelle de la moyenne de gibier enregistrée par barrière y est également mentionnée. La masse de gibier annuelle totale reste assez stable, autour de 10 000 kg ces cinq dernières années. Cette stabilisation pourrait indiquer une régulation du prélèvement du gibier, possiblement grâce aux mesures de lutte anti-braconnage. Les mois de Juillet et août enregistrent souvent des masses élevées, ce qui pourrait correspondre à une intensification de la chasse durant la saison sèche et les périodes de grandes vacances des élèves.

Tableau 10 : Enregistrement au niveau des barrières de la masse de gibiers prélevés.

Mois	Masse de gibier enregistrée aux barrières (kg)										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	820,8	834,6	747,2	715,1	246,2	650,3	987,2	493,895	599,595	833,615	705,42
Février	1 123,5	1 238,4	700,5	740,2	498,2	500	726,9	481	565,445	484,69	759,09
Mars	1 470,4	1 082,3	1204	581,3	398,2	611,8	726,3	780,82	587,03	604,505	707,42
Avril	929,3	1 124,7	979,1	457,3	611,3	697,4	679,4	774,01	683,71	647,68	700,84
Mai	959,9	1 493,9	888,0	373,6	756,7	669,9	710,7	895,635	1 001,855	756,585	781,25
Juin	947,4	1 605,0	1 011,9	559,9	1094,7	961	936,8	1 023,905	924,58	1050,86	1127,18
Juillet	1 025,1	1 088,1	1 735,6	873,2	1021,1	910	1 136,3	1 211,85	973,655	1436,53	1500
Août	1 043,1	878,8	1 424,8	670,9	956,6	909,7	1 119,7	968,31	1 213,065	1370,02	1243,96
Septembre	1 180,4	1 374,3	1 400,5	724,9	1 015,4	1 321,1	925,9	865,34	1 023,525	1287,68	899,93
Octobre	1 351,6	1 283,1	1 246,1	1 025,7	1 054,4	1 118,8	964,1	894,955	1 252,31	981,64	587,89
Novembre	2 068,7	1 993,6	946,9	371,1	741,6	791,8	881,6	1 012,69	758,015	1002,74	765,45
Décembre	1 189,4	1 356	712,5	1 031,8	881,2	1 181,5	623,1	676,055	961,815	438,465	912,9
Total général	14 109,9	15 353,4	12 997,1	8 125,3	9 275,6	10 323,2	10 418,2	10 078,465	10 544,6	10 895	10691,3
Moyenne / barrière	3 527,5	3 838,3	3 249,3	2 031,3	2 318,9	2 580,8	2 604,5	2 519,6	2636,15	2723,75	2672,83

• Recommandations 1.6

1. Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ;
2. Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee-Ompam et Ompam-Kongo dans la mesure du possible.

Indicateur 1.7 : Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières de surveillance

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Le seuil idéal 0 (utopique) de cet indicateur est dépassé et la valeur de 6,25 spécimens / barrières est en diminution par rapport aux années précédentes.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des types et quantités de gibier (CPF-Service gardiennage)	Mensuelle	6,25 > 0
Rapport de prélèvement (CPF)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (CPF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Au total, 25 cas d'espèces protégées de classe A ont été enregistrés aux barrières sur l'ensemble de l'année 2025. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année 2024. Nous constatons que seules 3 espèces sont concernées (pangolin, chimpanzé et tortue) avec une grande prédominance du pangolin.

Le tableau 11 récapitule les effectifs relevés d'année en année et par espèce animale.

Tableau 11 : Types d'espèces de classe A enregistrées aux barrières

Barrières	Spécimens d'espèces de classe A										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mée	2"	6 (3"/1° / 1* / 1')	17 (1° / 1' / 15 a)	16 (14a/ 1°/ 1')	14 a	29 a	4 ^a	16 a 1°	19 a	9 (7 a/1 ° / 1 ²)	15 (14 ^a , 1 ²)
Ompam			1 ^a	1 a	3 a	3 a	2 (1 ^a et 1°)	3 (2 ^a 1°)	11 (10 a et 1')	2 ²	15 (1 ^a , 1 ²)
LFM	1"	4 (2'/2°)	22 (1° / 21 a)	1 a				1 a	1 ^a	3 a	
Makalaya			11 (2" / 9 a)	7 a	7 a	8 a	4 a	4 a 1'	12 a	17 (16 a, 1 ²)	8 (8 ^a)
Total	3	10	51	25	24	40	10	26	43	31	25

* Aigle, 'Gorille, °Chimpanzé, "Crocodile, 1'Damant, ^aPangolin et ²Tortue

- Recommandations 1.7

1. Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique ;
2. Poursuivre la formation et le recyclage des gardiens de barrières quant à la reconnaissance des animaux protégés ;
3. Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ;
4. L'administration devrait exercer plus d'actions de répression et sanction sévère sur les acteurs qui continuent de chasser et/ou tuer le pangolin.

Indicateur 1.8 : Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions

- Evaluation des actions et l'indicateur

Compte tenu des observations des années antérieures, le seuil de ce taux a été fixé à 0,1%, soit un maximum d'une infraction pour 1.000 contrôles.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des contrôles (service gardiennage)	Mensuelle	0,016 % < 0,1 %
Rapport d'infraction (service gardiennage)	Mensuelle	
Rédaction de la synthèse (CPF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Près de 12 386 contrôles ont été effectués au cours de l'année 2025 au niveau des barrières et de manière inopinée.

Tableau 12 : Infractions résultant du contrôle des véhicules aux barrières et des contrôles inopinés

Type de véhicules	Nombre de Contrôles												
	Jan	fév.	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Autres	87	148	86	100	90	0	0	0	0	0	0	0	511
Benne de personnel	20	41	22	91	91	77	73	103	72	23	12	38	663
Camions Grumiers	559	640	544	951	721	598	773	467	607	349	0	0	6 209
Land cruiser	182	245	177	190	234	104	113	144	145	46	65	53	1 698
Toyota Hilux	72	126	121	75	53	167	153	95	92	57	127	373	1 511
TRM	0	0	0	0	2	339	305	267	340	257	274	0	17 84
Contrôle inopinés	1	1	1		2	2	1	1	1				10
Total	921	1 201	951	1 407	1 193	1 287	1 418	1 077	1 257	732	478	464	12 386

Inf. = Infraction.

Le nombre de contrôles prend aussi en compte les contrôles inopinés mobiles qui ont été effectués sur les routes d'exploitation. Il y a eu deux cas d'infraction constatés. Ce résultat est en-deça du seuil fixé et légèrement supérieur à celui de l'année précédente (0%). Les efforts préventifs et répressifs mis en œuvre par la société devront être maintenus et accentués au cours des prochaines années.

Tableau 13 : Taux d'infraction 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0,10%	0,0074%	0,0034%	0,0039%	0,0100%	0,0046%	0%	0,007%	0%	0%	0%	0,016%

• **Recommandations 1.8**

1. Maintenir la politique de sensibilisation/répression ;
2. Maintenir ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés en changeant les stratégies de contrôle et en faisant participer les écogardes des postes.

Indicateur 1.9 : Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune

- Evaluation des actions et l'indicateur

Un minimum de deux actes de sensibilisation par cible (employés et riverains) est attendu par mois. Ainsi, le nombre annuel d'actions de sensibilisation devrait être d'au moins 48. Grâce à un reporting rigoureux, il a été dénombré en 2025 un total de 164 actions de sensibilisation.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Sensibilisations (CPF et services Hygiène Sécurité Environnement, Ressources Humaines, gardiennage)	Toute l'année	164 > 48 (seuil)
Rédaction de la synthèse	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Ces sensibilisations réalisées portent sur le rappel aux vigiles des barrières, de l'interdiction d'activités illégales et prélèvement des espèces protégées par les populations lors des contrôles. De plus, la sensibilisation (lors des patrouilles de surveillance) des braconniers sur les risques et sanctions auxquels ils s'exposent, les sensibilisations des nouvelles recrues lors de l'embauche par les services « hygiène sécurité environnement » et « ressources humaines » (le règlement intérieur) et la sensibilisation de tout le personnel de la société et sous-traitant par le responsable « Faune et Surveillance des Activités Illégales » en collaboration avec la cellule qualité lors des réunions de sensibilisation hebdomadaires « réunions sécurité ». La sensibilisation s'est effectuée également

auprès des riverains dans les villages de Messok, Zoulabot, Bareko, Kongo, Medjoh, Pana, Mekat, Nlam II, Aship, Medjeuh, Ndouglossou, Messamena, Ampel, Mindourou, Kongo, Bedoumo, Adjela, Mayang.

Tableau 14 : Actes de sensibilisation du personnel et des sous-traitants

Actes de sensibilisation du personnel et/ou Sous-traitants					
Mois	Réunion HYS -T	Contrôle inopiné	Affichage	Toolbox meetings	Nombre d'actes
Janvier	2	1			3
Février		1	20	21	42
Mars	1	1		16	18
Avril	1				1
Mai	1	2		1	4
Juin	2	2		8	12
Juillet	4	1			5
Août	3	1			4
Septembre	4			14	19
Octobre	4			12	16
Novembre	1			17	18
Décembre				15	15
	Total				157

Tableau 15 : Actes de sensibilisation des riverains

Mois	Actes de sensibilisation des riverains	Details	Villages concernés
Janvier		Sensibilisation par contact lors des patrouilles hebdomadaires (Thèmes : droits d'usage, affectation des terres, activités illégales dans les UFAs et espèces protégées)	
Février			
Mars	1		Messok, Zoulabot, Bareko, Kongo
Avril			
Mai	1		Medjoh
Juin	1		Pana, Mekat, Nlam II, Aship, Medjeuh, Ndouglossou
Juillet	1		Messamena, Ampel, Mindourou
Août	1		Mindourou, Kongo, Zoulabot
Septembre	1		Midourou, Ampel, Messamena, Bedoumo
Octobre	1		Messok, Bareko, Adjela
Novembre	1		Ampel, Mindourou, Messamena, Mayang
Décembre	1		Mindourou
Total	9		

Tableau 16 : Sensibilisations 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
48	60	243	294	246	249	288	249	279	143	253	166

• **Recommandation 1.9**

Augmenter le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains.

Indicateur 1.10 : Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Actions de sensibilisation (CPF et services Hygiène Sécurité Environnement, Ressources Humaines)	Toute l'année	100% > 80% (seuil)
Compilation données (Service Ressources Humaines)	Mensuelle	
Synthèse des données (CPF)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Cet indicateur doit renseigner le nombre d'employés différents ayant pris part aux séances de formations/sensibilisations. Les personnes absentes à une séance donnée étaient systématiquement invitées aux réunions suivantes de sorte que chaque membre du personnel de l'entreprise puisse effectivement assister à au moins une séance de sensibilisation au cours de l'année. Les thématiques abordées ont été la protection et la restauration des habitats écologiques, gestion responsable des populations, la gestion des déchets, la genette, les éléphants et quelques rappels sur la chasse. Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes absentes dans chaque section, si la case est vide l'ensemble du personnel de la section est considéré comme présent.

Tableau 17 : Personnes absentes lors des sensibilisations

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'absent/Sujet		Protection des habitats (garantir un écosystème sain pour les générations futures)	Gestion responsable des populations			Restauration des habitats			Gestion des déchets	La genette	Les éléphants d'Afrique	Quelques rappels sur la chasse
Reboisement		4	4			2				3	3	3
Recherche						1				1		
HSE		1										
Faune											4	
RP II Débardage		3							3	1		6
RP II TPA												1
RP II Parc												
RP I- Débardage												
RPI- TPA						1						
RP I- Parc										2		
Parc rupture		1								3	1	2
Prospection		1										
Layonnage		2							1			
Limites												
Ouverture route		1	1									2
Entretien route		1									1	1
Maintenance Matériel												
Construction		2	2									
Transport		5	6									
Bois sec												
Raboterie		5										
CIFM 2 b												
CIFM 1 a												
CIFM 1b+2b												

Tableau 18 : Proportion du personnel sensibilisé en 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
80%	19%	40,30%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	99,09%	100%	100%

- Recommandation 1.10

Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formé sur effectif total suivant la date/période concernée.

Indicateur 1.11 : Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales

- Evaluation des actions et l'indicateur

Tous les contrôles mobiles d'activités illégales planifiés ont été réalisés.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Planification des contrôles (CPF)	Mensuelle	115,49% > 100% (seuil)
Suivi des contrôles réalisés (CPF)	Mensuelle	
Compilation des données (CPF)	Mensuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les missions de contrôle mobile ont été beaucoup plus nombreuses en Avril et Mai.

Tableau 19 : Missions de contrôle mobile planifiées et réalisées en 2025

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Nombre de missions planifiées	5	6	4	10	10	4	6	5	4	6	6	5	71
Nombre de missions réalisées	4	7	5	12	12	4	5	7	6	8	8	4	82

Tableau 20 : Missions planifiées et réalisées 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	100%	88,3%	100%	101,8%	88,5%	110,3%	96,2%	142,8%	100,9%	104,69%	115,49%

- Recommandation 1.11

Maintenir l'excellent effort d'exécution des missions mobiles planifiées et intensifier leurs fréquences pendant les mois où la quantité de viande aux barrières ont une tendance à la hausse, notamment les mois de Juillet et Août.

Indicateur 1.12 : Nombre de sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Enregistrement des données d'infraction (Equipe service gardiennage)	Toute l'année	100% = 100% (seuil)
Suivi des données d'infraction et sanctions y relatives (CPF et service Ressources Humaines)	Toute l'année	

NP = Non applicable.

- Description/Observations/Orientations

L'indicateur représente le pourcentage d'infractions réellement sanctionnées au cours de l'année. En 2025, une sanction a été enregistrée et une sanction de licenciement a été prononcée. Cet indicateur est donc considéré à 100% pour cette année.

Tableau 21 : Taux de sanctions du personnel suite à la détection d'une infraction 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP	100%

- **Recommandations 1.12**

1. Poursuivre les sensibilisations lors de réunions hebdomadaires avec les équipes forêt ;
2. Poursuivre la sensibilisation par affichage mensuel d'images au camp HYS-T.

Indicateur 1.13 : Taux de pièges détruits par km parcouru par l'équipe de surveillance pedestre

- Réalisation des actions et évaluation de l'indicateur

Le nombre de pièges détruits par kilomètre reste inférieur au seuil fixé.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Mission pedestre (Equipe faune)	Mensuelle	0,064 piège / km < 1,2 pièges / km (seuil)
Suivi des activités missions pedestres et lutte anti-braconnage (CPF)	Mensuelle	

- Description/Observations/Orientations

196 pièges ont été détruits par l'équipe de surveillance marquant une nette amélioration par rapport à 2024. En plus de cela 250 câbles et 4 rouleaux ont été saisis lors des campagnes de décâblage.

Tableau 22 : Taux de pièges détruits 2015-2025

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Km	2942	3358,1	4307	3240,3	3572	3863,9	3203,1	3767,72	2805	2646,16	3077,9
Pièges détruits	1109	2232	1662	1804	820	1282	393	389	129	28	196
Seuil 1,2	0,4	0,7	0,4	0,6	0,2	0,3	0,1	0,1	0,046	0,011	0,064

- **Recommandations 1.13**

1. Multiplier les campagnes de destruction des pièges ;
2. Poursuivre l'identification des zones de piégeage.

2. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 3

Indicateur 3.1 : Dégradation relative des habitats rares de l'UFA 10.047b par l'exploitation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

La vérification de l'impact de l'exploitation incombe à l'équipe de suivi-évaluation qui parcourt une fraction des inselbergs et forêts submontagnardes, et évalue l'étendue des dégâts qu'aurait causés l'exploitation, et rapporte cette superficie à celle de la zone vérifiée. La superficie vérifiée peut donc correspondre à la totalité de l'habitat.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Evaluation de la dégradation des zones par l'exploitation	Annuelle	Non pertinent en 2025

Les ACC exploitées en 2025 ne contiennent pas d'habitats rares (inselberg et forêts submontagnardes), l'indicateur est donc considéré comme non pertinent pour cette année.

Recommandation 3.1
Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

Indicateur 3.2 : Dégradation relative des habitats rares de l'UFA 10.047b par les communautés villageoises

- Evaluation des actions et de l'indicateur

L'indicateur sert à mesurer la fraction des HVC 3 placées en séries de protection et de conservation, qui auraient été affectée par les communautés locales. La vérification de l'impact de l'exploitation incombe à l'équipe de surveillance des activités illégales qui parcourt une fraction des inselbergs et forêts submontagnardes, et évalue l'étendue des dégâts qu'auraient causés les communautés riveraines, et rapporte cette superficie à celle de la zone vérifiée. La superficie vérifiée peut donc correspondre à la totalité de l'habitat.

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Evaluation de la dégradation des zones par les communautés	Annuelle	Non pertinent en 2025

Les AAC exploitées ne contiennent pas les d'habitats rares : aucun inselberg ou forêt submontagnarde ont été identifiés dans les assiettes de coupe exploitées au cours de l'année. L'indicateur est donc considéré comme non pertinent pour cette année.

Recommandation 3.2
Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

3. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 4

Les HVC de type 4 concernent le réseau hydrographique dense susceptible d'apporter des services écologiques essentiels pour les populations riveraines présentes sur l'ensemble de la surface des UFA.

Indicateur 4.1 : Effort fourni par l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation

- Evaluation des actions et l'indicateur

Un comptage des tiges sur un échantillon de 50ha/mois par l'équipe de suivi évaluation a été réalisé. Une unité de comptage a une superficie de 25 ha, il faut donc parcourir 2 unités de comptage par mois. Le seuil par an est donc de 600 ha.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Evaluation des activités d'inventaire d'exploitation (Equipe Suivi-évaluation et CE)	Mensuelle	2 250 ha > 600 ha (seuil)
Rapport annuel exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Tableau 24 : Unités de comptage contrôlées et nombre de pieds inventoriés contrôlés

Mois	UFA	UC contrôlée		Nombre de tiges Contrôlées
Janvier	UFA 10041-42-44	1	C7-3-02	9
		2	C7-3-17	15
		3	C7-4-02	8
		4	C7-4-15	9
		5	C7-4-16	10
		6	C7-5-02	11
		7	D7-3-15	12
		8	D7-3-16	14
		9	D7-3-18	9
		10	D7-5-16	12
Février	UFA 10041-42-44	11	D7-1-02	11
		12	D7-2-02	9
		13	D7-2-03	9
		14	D7-3-02	10
		15	E6-5-17	14
		16	E7-1-17	11
		17	E7-1-19	13
		18	E7-2-17	9
		19	E7-2-19	10
		20	E7-2-20	11
		21	E7-3-20	8
Mars	UFA 10041-42-44	22	C8-1-08	8
		23	C8-2-08	10
		24	C8-3-08	8
		25	D8-1-14	10
		26	D8-1-18	10
		27	D8-1-19	7
		28	D8-2-14	7
		29	D8-2-18	6
		30	D8-3-14	10
		31	D8-3-18	6
Avril	10047B	32	B3-5-13	11
		33	B3-5-14	11
		34	B3-5-15	9
		35	B4-1-13	8
		36	B4-1-14	10
		37	B4-2-13	7
Mai	10047B	38	B3-5-15	10
Juin	10047B	39	B2-4-17	7
		40	B2-4-18	8
		41	B2-5-16	8
		42	B2-5-19	16
		43	B3-1-16	10
		44	B3-1-18	10
		45	B3-1-20	10
		46	B3-2-18	8
		47	B3-2-19	10

		48	B3-3-18	6
		49	B3-3-19	7
Juillet	10030	50	G2-3-05	22
		51	G2-3-06	12
		52	G2-4-02	12
		53	G2-4-04	8
		54	G2-4-05	12
		55	G2-5-11	15
		56	G2-5-12	12
		57	G3-1-11	12
		58	G3-1-12	11
		59	G3-2-11	8
		60	G3-2-12	9
Août	10030	61	G2-5-08	12
		62	G3-1-04	13
		63	G3-1-07	13
		64	G3-1-08	20
		65	G3-2-04	8
		66	G3-2-07	15
		67	G3-2-08	13
		68	G3-3-02	13
		69	G3-3-04	12
		70	G3-3-05	10
		71	G3-3-07	14
		72	G3-4-04	10
		73	G3-4-05	9
Septembre	10030	74	A3-4-01	8
		75	A3-4-02	6
		76	A3-4-03	7
		77	A3-4-04	9
		78	A3-4-05	9
		79	B3-4-19	10
		80	B3-4-20	25
Novembre	10041-42-44	81	C9-2-04	7
		82	C9-2-05	10
		83	C9-2-06	14
		84	C9-3-04	8
Décembre	10041-42-44	85	C9-3-05	8
		86	C9-3-06	13
		87	C9-3-08	21
		88	C9-4-06	8
		89	C9-4-07	6
		90	C9-4-08	8

90 unités de comptage ont été contrôlées au cours de l'année 2025, ce qui revient à 2 250 ha ;

Tableau 25 : Superficie des unités de comptage contrôlée en 2025

Seuil	2024	2025
600 ha	400 ha	2 250 ha

Recommandation 4.1
Maintenir le même niveau de contrôle des UC en 2026.

Indicateur 4.2 : Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation

- Evaluation des actions et l'indicateur

L'effort de contrôle de la conformité générale des pratiques d'exploitation à faible impact avec les procédures et autres normes d'exploitation en vigueur a été évalué à 100 %.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Activités de contrôle (équipe suivi-évaluation)	Mensuelle	100% = 100% (seuil)
Rapport exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

L'ensemble des activités d'exploitation à faible impact sont évaluées par l'équipe de suivi-évaluation, qui est tenue, pour une évaluation satisfaisante de contrôler un échantillon représentatif, voire l'entièreté des opérations d'exploitation. La valeur de l'indicateur correspond à la moyenne des efforts de contrôle.

Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de routes, parcs forêt, ouvrages d'art, d'abattage, de débardage. En 2025 l'ensemble des tâches de l'exploitation a été contrôlé, soit 100% d'effort de contrôle.

Tableau 26 : Activités d'exploitation évaluées

Routes

UFA	AAC	Km de route ouverte	Km route contrôlée	Effort de contrôle
10041-42-44	5-1(2025) reste	42	42	100%
10047B	2-5(2025)	23	23	100%
10030-31	4-3(2026)	45	45	100%
10039	5-3(2026)	23	23	100%

Parcs forêt

UFA	AAC	Nombre parcs ouverts	Nombre parcs contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	4-2	101	101	100%
10047b	2-5	45	45	100%
10039	5-2	60	60	100%
10041-42-44	5-1	167	167	100%

Abattage

UFA	AAC	Arbres abattus	Arbres contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	4-2	3572	3572	100%
10047b	2-5	782	782	100%
10039	5-2	1628	1628	100%
10041-42-44	5-1	4889	4889	100%

Débardage

UFA	AAC	Km pistes ouvertes	Km pistes contrôlées	Effort de contrôle
10030-31	4-2	213	213,1	100%
10047b	2-5	63	63,3	100%
10039	5-2	96	96,2	100%
10041-42-44	5-1	378	378,2	100%

Ponts forestiers

UFA	AAC	Nombre de ponts construits	Nombre de ponts contrôlés	Effort de contrôle
10030-31	4-3	1	1	100%
10047b	2-5			
10039	5-3			
10041-42-44	5-1	4	4	100%

Tableau 27 : Evaluation des activités d'exploitation 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

• Recommandations 4.2

Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite.

Indicateur 4.3 : Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe d'évaluation

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Suivi de la fermeture du chantier (Equipe suivi-évaluation)	Fin chantier	73,84% > 50% (seuil)
Rédaction du rapport de suivi-évaluation (CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs.

Tableau 28 : Activités post-exploitation évaluées

UFA	AAC	Superficie exploitée (ha)	Année d'exploitation	Superficie réhabilitée (ha)	%Route réhabilitées et contrôlées	%Parc réhabilités contrôlés	% pont démantelés et contrôlés	% Zone réhabilitée et contrôlée
10030-31	3-5 En recollement	3412	2024	3412	100%	52%		76,15%
10030-31	4-1	4357	2024	4357	100%	54%	100%	77,11%
10030-31	4-2	4338	2025	1361	100%	16%		58,24%
10039	5-2	1788	2025					
10041-42-44	4-5	6219	2024	4353	100%	53%	100%	76,41%
10041-42-44	5-1	6447	2025			50%		50,29%
10047b	2-5	1465	2025	1465	100%	60%		80,00%
Total général		28 026		14 948	100%	48%		73,84%

Tableau 29 : Proportion d'activités post-exploitation évaluées 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
50%	Non évalué	72%	70%	65%	84%	87%	74,6%	75,50%	76,05%	78,07%	73,84%

- Recommandation 4.3

Continuer à réaliser l'activité post-exploitation avec son avancée afin de maintenir le niveau de suivi

Indicateur 4.4 : Score de respect des procédures EFIR

- Evaluation des actions et l'indicateur

La conformité générale des pratiques d'exploitation à faible impact avec les procédures et autres normes d'exploitation en vigueur a été évaluée à 93%, un bilan satisfaisant.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Activités de contrôle (équipe suivi-évaluation)	Mensuelle	93% > 90 % (seuil)
Rapport exploitation et suivi-évaluation (CE)	Mensuelle et annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Les consignes d'exploitation à faible impact sont évaluées par l'équipe de suivi-évaluation et font l'objet de rapports mensuel et annuel. La valeur de l'indicateur se base sur la moyenne des résultats de ces contrôles.

Tableau 30 : Taux de respect des consignes d'exploitation à faible impact en 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
90%	92,3%	92,4%	93,5%	91,7%	92,7%	93,5%	92,6%	92,90%	93,20%	94,16%	93%

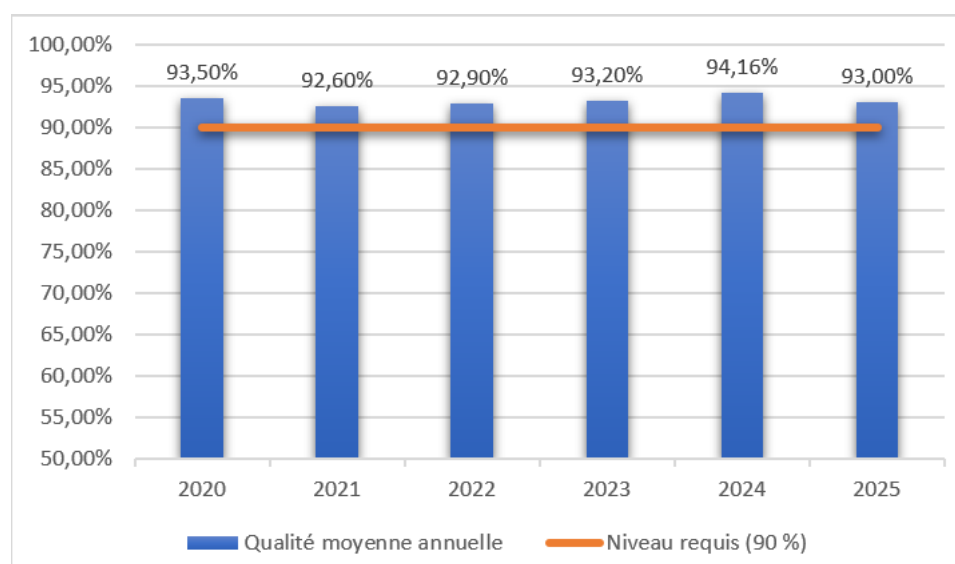


Figure 1 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des six dernières années.

- Recommandation 4.4

Bien que la valeur de cet indicateur soit stable au cours de l'année, des actions restent à entreprendre pour les activités comme l'ouverture des routes, la construction des ouvrages d'art et l'abattage.

Indicateur 4.5 : Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes

- Evaluation des actions et l'indicateur

Cet indicateur permet d'évaluer le nombre de situations où la protection des fortes pentes (> 45%) n'a pas été respectée. Chaque surface offrant une forte pente qui a été travaillée par le chantier d'exploitation constitue une situation d'infraction. Concrètement, lors du contrôle sur les pistes de débardage ou dans les trouées, l'équipe de SE remesure les pentes douteuses où est passée l'exploitation et vérifie qu'elles ne dépassent pas le seuil imposé.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et évaluation du degré (>45%,) des pentes par l'équipe de suivi-évaluation	Fin chantier	Non pertinent en 2025 (NP)
Identification du nombre de pistes de débardage ou trouées d'abattage établies sur les pentes fortes par AAC	Fin chantier	

- Description/Observations/Orientations

Pas de zone de fortes pentes identifiées dans les zones exploitées en 2025.

• Recommandation 4.5
Poursuivre le suivi de l'évaluation de l'exploitation au niveau des pentes.

Indicateur 4.6 : Nombre d'infractions à la protection des bords des points d'eau permanents

- Evaluation des actions et l'indicateur

Le nombre d'infractions ici doit être égal à zéro.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des cas où l'exploitation a affecté la zone tampon de 30 m autour des points d'eau permanents.	Annuellement	14 > 0 (seuil)

- Description/Observations/Orientations

4 cas d'infractions identifiés, traduisant une diminution des cas par rapport aux deux années précédentes.

Tableau 31 : Infractions relatives au respect des consignes d'exploitation 2017-2025

Seuil	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	Non évalué	3	23	10	9	9	0	11	14	4

• Recommandations 4.6
Des actions de sensibilisation et de formations seront réalisées à l'attention des équipes de triage et pistage et d'abattage sur la protection de ces zones tampons en fonction des pratiques menées par chacune de ces équipes.

Indicateur 4.7 : Superficie Aires-échantillons représentatif recensée et protégée lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation

La superficie des aires de conservations doit au moins atteindre 10% à la fin de l'exploitation de chaque bloc quinquennal.

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des zones sensibles (rives de cours d'eau, marécages, fortes pentes, sites communautaires, ...)	Fin chantier	Au moins 10% de chaque bloc quinquennal
Calcul des superficies des zone rapportées aux superficies de chaque AAC	Fin chantier	

Les superficies des zones de conservation sont définies sur la base théorique des stratifications. Ces superficies peuvent s'accroître annuellement avec l'avancée de l'exploitation et des données inventaires exploitation qui permettront de définir les milieux les plus fragiles (Rives de cours d'eau, marécage, fortes pentes, etc.) qui seront inclus à la série de conservation. Toutes les superficies des zones tampons des marécages, des sites protégées pour les activités culturelles, les zones de fortes pentes ou toutes les autres zones épargnées seront comptabilisées. Le bloc 5 de l'UFA 10 039, 4 de la 10 030-31 et 2 de la 10 0047b sont encore en cours d'exploitation.

- Description/Observations/Orientations

Tableau 32 : Proportions aires-échantillons par bloc quinquennal

UFA	Bloc	Superficie Bloc (ha)	Autre Superficie (ha)	Superficie Marécage (ha)	Superficie totale Préservée (ha)	Pourcentage des superficies préservées	Données de Stratification (ha) (PA)	Ecart
10041-42-44	1	23 588	1,18	3 532,06	3 533,24	15%	4 798	-1264,76
	2	27 687	30,06	5 177,22	5 207,28	19%	6 106	-898,72
	3	30 906	66,71	6 483,95	6 550,66	21%	7 582	-1031,34
	4	31 146	12,51	6 425,29	6 437,8	21%	7 321	-883,2
	5	6447	0,4	635,47	635,87	9,86%		
UFA 10 039	3	7 448	241,74	1 203,17	1 444,91	19%	1 214	230,91
	4	7 742	0	1 548,42	1 548,42	20%	903	645,42
	5	3535	0	361,955	361,955	10,24%	En cours	362
UFA 10 030-31	2	16 291	0	3 247,24	3 247,24	20%	2 494	753,24
	3	16 825	0	4696,49	4 696,49	27,91%	1 831	2865,49
	4	8 695	912,4	573,08	1485,48	17,08%	En cours	
UFA 10 047B	1	7 892	2 043,49	0,72	2 044,21	25,90%	1 539,21	505
	2	7439	1344,16	233,74	1 577,9	21,21%	632	946

Les proportions des aires-échantillons effective ont excédées la valeur seuil de 10% fixée pour chaque bloc quinquennal.

Tableau 33 : Proportions aires-échantillons par année d'exploitation

	Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UFA 10041-42-44	10%	20,79%	15,03%	23,46%	22,42%	24,26%	22,10%	22,85%	20,56%	18,40%	19,43%	17,10 %

UFA 10039	10%	16,09%	14,47%	13,16%	33,44%	21,65%	18,08%	21,15%	18,62%	20,48%	10,30%	16,55 %
UFA 100 30-31	10%	23,88%	14,86%	20,74%	23,41%	20,24%	20,06%	41,37%	28,55%	29,58%	17,48%	21,64 %
UFA 10047B	10%	Non évalué	26,55%	25,30%	25,40%	24,70%	27,58%	22,24%	28,97%	20,72%	16,75%	23,56 %
Toutes les UFA	UFE	20,25%	17,73%	20,66%	26,17%	22,71%	21,95%	26,90%	24,18%	22,30%	15,99%	19,71 %

- Recommandations 4.7

Poursuivre l'identification et la préservation des aires échantillons au cours des activités d'exploitation.

Indicateur 4.8 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Réalisation	Evaluation de l'indicateur
Identification de l'équipe à former (CE) et RF-COF	Toute l'année	62,96 % < 100 % (seuil)
Effectif du personnel à former (service Ressources Humaines)	En cas de besoin	
Bilan formations réalisées (CE, RF-COF et service ressources humaines)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

L'évaluation de la proportion du personnel formé ou recyclé est présentée dans le tableau 33.

Tableau 34 : Statistiques de formations/recyclages du personnel en EFIR

Equipes	Effectifs total	Nombre de personnes différentes sensibilisées/formées	Effort
Prospection	31	30	96,77%
Suivi-évaluation	6	6	100,00%
Chantier RP	58	32	55,17%
Ouverture Route	13		0,00%
Total général	108	68	62,96%

Les activités d'exploitation pour lesquelles des actions de sensibilisation/formation ont été réalisées sont présentées dans le **Tableau 34**.

Tableau 35 : Thématiques des sensibilisation/recyclages du personnel en EFIR

Sensibilisation dispensée	Destinataire	Nombre de personnes	Mois
Sensibilisation sur les bonnes pratiques et procédures de comptage	Equipe Comptage	10	Janvier et Août 2025
Sensibilisation sur la Gestion des zones de Pente	Reboisement et Suivi Evaluation	7	janv-25
Interdiction du port des bottes simples	Equipe Comptage	9	févr-25
Sensibilisation sur la Gestion des zones de Pente	Chantier Exploitation	12	mars-25

Sensibilisation Procédure tronçonnage et décharge cartes de poche	Equipe Tronçonnage	11	mai-25
Sensibilisation sur le règlement Intérieur de Pallisco-CIFM	Prospection	30	août-25
Formation les Gestes et Postures au Travail	Chantier Exploitation, Prospection et Suivi Evaluation	5	avr-25
Formation sur l'Analyse des données issues des pièges Photographiques	Responsable IPSE-SIGIF	1	nov-25

A noter que ces activités ne s'effectuent pas forcément au cours de séances formelles de formation mais ont également lieu quotidiennement lors du suivi des opérateurs.

L'évolution de la proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé ou recyclé pendant les 10 dernières années est présentée dans le tableau 36.

Tableau 36 : Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
20%	Non évalué	60,1%	54,6%	70%	89%	63,5%	90,2%	90,5%	70,37%	75,93%	62,96%

- Recommandation 4.8

Améliorer le niveau de nombre de formations/recyclage/sensibilisations.

4. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 5

Ce type de HVC concerne les zones prioritaires de prélèvement des PFNL (bande riveraine de 8 km le long des routes publiques et en direction des UFA). L'indicateur de suivi de ce type de HVC vise à évaluer les efforts consentis en vue de préserver une part des semenciers exploitables d'arbres hautement concurrentiels (moabi et okan en particulier) au profit des populations.

Indicateur 5.1 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources conservées au profit des populations riveraines

- Evaluation des actions et de l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification des espèces à préserver (Equipe sociale)	Toute l'année	NP (Seuil = 20%/essence et 30% pour l'ensemble des essences)
Relevé des espèces préservées (Equipe sociale)	Toute l'année	
Rapport de préservation des moabi (CEE et RVSExt)	Toute l'année	
Rapports annuels (RVSExt)	Toute l'année	

- Description/Observations/Orientations

Aucun arbre dont l'usage multi-ressource n'a été inventorié dans les AAC exploitées en 2025. Cet indicateur est donc considéré comme non pertinent.

Tableau 37 : Taux de préservation des espèces ligneuses multi-ressources au profit des populations riveraines sur la période 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
>20%	85%	50%	NP	NP	83%	75%	NP	NP	NP	NP	NP
>30%											

- Recommandation 5.1

Maintenir l'effort d'identification et de préservation des arbres multi-ressources au profit des populations riveraines.

5. Evaluation des indicateurs de suivi des HVC de type 6

Les indicateurs de suivi des HVC de type 6 relatifs aux sites culturels et traditionnels d'importance sont destinés à garantir leur intégrité et leur préservation au profit des populations.

La démarche de préservation se base sur la consultation des populations riveraines concernées pour l'identification et la matérialisation des sites à préserver.

Par la suite, la préservation effective, lors du passage de l'exploitation, des sites identifiés est vérifiée avec les populations.

Indicateur 6.1 : Taux de réalisation des concertations villageoises

- Evaluation des actions et l'indicateur

L'ensemble des villages situés à proximité des AAC devant être exploitées ont été consultés afin d'identifier les sites des HVC.

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Réunion collective + rédaction (équipe sociale)	Toute l'année	100% = 100% (seuil)
Compilation documentaire (RVSExt)	Toute l'année	

- Description/Observations/Orientations

Les villages/campements riverains aux AAC qui ont vu l'entrée de l'équipe des inventaires au cours de l'année 2025 pour la préparation de celles-ci en vue de leur exploitation proprement dite, ont tous été concertés lors des réunions préalables au démarrage des opérations d'exploitation forestière. Au total 20 villages/campements ont été recensés comme villages riverains aux AAC concernées. Tous ces villages/campements ont été consultés donnant un taux de réalisation de concertations villageoises de 100%.

Tableau 38 : Taux de réalisation des concertations avec les communautés riveraines 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	85%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Recommandation 6.1

Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter.

Indicateur 6.2 : Taux de préservation des sites sacrés

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et délimitation des sites (équipe sociale)	Toute l'année	NP
Protection des sites (équipes exploitation et suivi-évaluation et CE)	Toute l'année	
Rapport annuel (RVSExt et CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Au cours de l'année écoulée, aucun site/zone d'usage identifié/matérialisé à l'intérieur des AAC exploitées.

Tableau 39 : Taux de préservation des sites d'usage en 2015-2025.

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	100%	100%	100%	NP

- **Recommandation 6.2**

Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines.

Indicateur 6.3 : Taux de protection des parcelles agricoles

- Evaluation des actions et l'indicateur

Action	Périodicité	Evaluation de l'indicateur
Identification et délimitation (équipe sociale et exploitation)	Toute l'année	100% (100% = seuil)
Protection des sites (équipes exploitation et suivi-évaluation et CE)	Toute l'année	
Rapport annuel (RVSExt et CE)	Annuelle	

- Description/Observations/Orientations

Une cacaoyère datant de la période coloniale a été recensée et protégée à l'intérieur de l'AAC 2-5 UFA 10047B exploitées en 2025.

Tableau 40 : Taux de préservation des parcelles agricoles en 2015-2025

Seuil	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
100%	100%	100%	75%	NP	NP	100%	100%	NP	NP	NP	100%

- **Recommandations 6.3**

Maintenir le niveau d'identification et de protection des parcelles agricoles.

ANNEXES

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats de suivi des indicateurs des HVC 2016 – 2025

Ind.	Description de l'indicateur	Précisions ou commentaires	Fréquence	Seuil	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025	Recommandations
1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser = Nombre de plants reboisés x 100 / Nombre d'arbres exploités	Espèces concernées : assamela, ayous, fraké, iroko, kosipo, sipo, tali, tiama	Annuelle	>100%	214,30%	134,90%	119,20%	87,9% %	77,10%	65,50%	138,38%	158,81%	151,56 %	202,85 %	En 2026, des efforts de plantation devront être fournis pour le kosipo et le tiama. Le volet recherche et développement forêt veillera à s'approvisionner davantage en semences de ces essences.
1.2	Taux de semenciers d'espèces HVC 1 épargnés par exploitation = Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation x 100 / Nombre de semenciers inventoriés par essence	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assamela, ayous, bossé clair, eyong, fraké, iatandza, ilomba, iroko, kosipo, lati, mambodé, moabi, niové, okan, pao rosa, sipo, tali, tiama, wamba	Annuelle	20%	60,30%	47%	52%	54,90%	42,4	44,5	49,26%	55,36%	59,01%	57,16%	Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits.
1.3	Taux annuel de prélèvement des essences HVC 1	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assamela, bayous, bossé clair, Yong, fraké, Matanza, ilomba, iroko, Kosino, latin, mambo de, moabi, nové, oka, Pao rosa, sipo, talit, Tama, samba	cf. protocole suivi indicateur HVC	Cf. seuil par essence	NE	Ayous 71,13% (70%), Kosipo 63,42% (60%), Sipo 68,44% (60%), Tiama 77,68 (62%) et Wamba 77,94 (75%);	Ayous 76% (70%), Sipo 73% (60%)	Sipo 66% (60%), Tiama 66% (60%)	Ayous 95% (70%), Sipo 69% (60%)	Sipo 72% (60%), Tiama 66% (69%)	Ayous 77% (70%), Kosipo 59% (60%), Sipo 74% (60%), Tiama 67% (60%) Wamba 76% (75%)	Sipo 77% (60%), Tiama 61% (69%) Wamba 76% (75%)	Kosipo (71%) Sipo (81%) Tiama (70%)	Ayous (65%) Bossé (51%) Fraké (51%) Iroko (51%) Kosipo (65%) Okan (59%) Sipo (71%) Tiama (72%)	Poursuivre le suivi et l'évaluation des taux de prélèvement des essences en année 2026 afin d'anticiper sur les prévisions de prélèvement de l'année 2027 et de formaliser les mesures de gestion à adapter au bout de chaque période quinquennale d'exploitation des blocs d'aménagement.
1.4	Evolution de l'abondance (relative/absolue) de la grande faune mammalienne =	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Quinquennal	Décroissance de 30% (maxi)	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	Cf tableau page 8	Cf tableau page 9	- Poursuivre la collecte/relevé des indices de faune lors des patrouilles de surveillance.

	(IKA avant exploitation - IKA après exploitation) x 100 / IKA avant exploitation															- Réaliser les inventaires post-exploitation dans les blocs quinquennaux en attente
1.5	Taux d'habitats "fauniques" protégés de l'exploitation = Nombre d'habitats protégés x 100 / Nombre d'habitats préalablement identifiés	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Annuelle	100%	100%	NP	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques compris dans les AAC.
1.6	Quantité moyenne de gibier constatée aux barrières = Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne tout gibier, protégé ou non - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	3838,3	3249,3	2031,3	2318,9	2580,8	2604,5	2519,6	2 636,15	2723,75	2672,83 kg	Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ; Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee -Ompam et Ompam - Kongo dans la mesure du possible.	
1.7	Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de la classe A relevé aux barrières = Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne les espèces de la classe A présentes dans les UFA (cf. protocole) - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	2,5	12,8	6,3	24	10	2.5	6,5	10,75	7,75	6,5	- Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique ; - Poursuivre la formation et le recyclage des gardiens de barrières quant à la reconnaissance des animaux protégés ; - Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - L'administration devrait exercer plus d'actions de répression et sanction sévère sur les acteurs qui continuent de chasser et/ou tuer le pangolin	

1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions = Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse x 100 / Nombre de contrôles	Ne concerne que les contrôles de véhicule (moto, automobiles, etc.)	Annuelle	0,10%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0%	0,007	0%	0%	0%	0,016%	1.Maintenir la politique de sensibilisation/répression ; 2.Maintenir et/ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés en changeant les stratégies de contrôle et en faisant participer les écogardes des postes.
1.9	Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune	Les actes de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux) ou orales (réunions, émissions radio)	Annuelle	48	243	294	246	245	288	249	279	143	253	166	Augmenter le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains.
1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune = Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation x 100 / Nombre total d'employés	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identité des participants peut être relevée	Annuelle	80%	40,3	100%	100%	99%	100%	100%	100%	99,09%	100%	100%	Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formés sur effectif total suivant la date/période concernée).
1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales = Nombre de missions de contrôles pédestres x 100 / Nombre de contrôles initialement planifiés		Annuelle	100%	88,30%	100%	101,80%	88,50%	110,30 %	92,20%	142,8%	100,9%	104,69%	115,49%	Maintenir l'excellent effort d'exécution des missions mobiles planifiées et intensifier leurs fréquences pendant les mois où la quantité de viande aux barrières ont une tendance à la hausse, notamment les mois de Juillet et Août.

1.12	Sanction d'employé par infraction relevée aux barrières fixes de surveillance = Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux / Nombre d'infractions recensées	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	NP	NP	NP	NP	NP	100%	- Poursuivre les sensibilisations lors de réunions hebdomadaires avec les équipes forêt ; - Poursuivre la sensibilisation par affichage mensuel d'images au camp HYS-T.
1.13	Taux de pièges par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre = Nombre de pièges observés et détruits / Distance totale parcourue	Seuil à déterminer	Annuelle	1,2 piège/km (maxi)	0,7	0,4	0,6	0,2	0,3	0,1	0,1	0,046	0,011	0,064	- Poursuivre les campagnes de destruction des pièges ; - Poursuivre l'identification des zones de piégeage.
1.14	Ratio de la quantité de viande achetée par employé à l'économat = Masse totale de chair animale vendue / Nombre d'employés	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	/	64,7	44,8	44,8	44,11	37,4	28,3	25,3	30,6	40,7		- Mettre en place des mesures incitatives ; - Approvisionnements réguliers en variétés de protéines.
3.1	Dégradation des habitats rares par l'exploitation = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts de l'exploitation x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%		NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.
3.2	Dégradation des habitats rares par les communautés locales = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts des activités des communautés x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%		NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.

4.1	Effort de l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation = Tiges inventoriées et contrôlées x 100 / Tiges totales inventoriées de l'AAC		Annuelle	600 ha	8,18%	5,90%	12,20%	13,30%	13,6%	10,4%	0%	0%	400 ha	2 250 ha	Maintenir le même niveau de contrôle des UC en 2026.
4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations d'exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de route, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création de parc-forêt et d'ouvrage d'art	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite.
4.3	Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations post-exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs	Annuelle	50%	72%	70%	65%	84%	86,80%	74,60%	75,5%	76,05%	78,07%	73,84%	Continuer à réaliser l'activité post-exploitation avec son avancée afin de maintenir le niveau de suivi
4.4	Score de respect des procédures EFIR = Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post-exploitation / Nombre total d'activités d'exploitation contrôlées		Annuelle	90%	92,40%	93,5	91,7	92,70%	93,50%	92,60%	92,90%	93,20%	94,16%	93%	Bien que la valeur de cet indicateur ait connu une évolution au cours de l'année, des actions restent à entreprendre pour les activités comme l'ouverture des routes, la construction des ouvrages d'art et l'abattage
4.5	Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes	Les pentes >45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation	Annuelle	0	NE	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'évaluation de l'exploitation au niveau des pentes.

4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30 m autour des plans et cours d'eau permanents	Annuelle	0	NE	3	23	10	9	9	0	11	14	4	Des actions de sensibilisation et de formations seront réalisées à l'attention des équipes de triage et pistage et d'abattage sur la protection de ces zones tampons en fonction des pratiques menées par chacune de ces équipes.
4.7	Superficie Aires-échantillons représentatif recensées =et protégées lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation	Au moins 10% de chaque bloc quinquennal	Annuelle	Indicateur formalisé en 2023								18,40% (10 041-10 042-10 044) 20,48% (10 039) 29,58% (10 030-31) 29,58% (10 030-31) 20,72% (10 047b)	19,43% (10 041-10 042-10 044) 10,30% (10 039) 17,48% (10 030-31) (10 030-31) 16,75% (10 047b)	17,10% (10 041-10 042-10 044) 16,55% (10 039) 21,64% (10 030-31) 23,56% (10 047b)	Poursuivre l'identification et la préservation des aires échantillons au cours des activités d'exploitation.
4.8	Pourcentage du personnel des chantiers d'exploitation recyclé aux techniques EFIR = Nombre d'employés différents des chantiers recyclés durant l'année x 100 / Nombre total d'employés des chantiers		Annuelle	20%.	60,10%	54,60%	70%	89%	65,30%	90,20%	90,5%	70,37%	75,93%	62,96%	Améliorer/augmenter le nombre de formations/recyclage/sensibilisations.
5.1	Taux de préservation des espèces multi-ressources conservées au profit des populations riveraines = Nombre d'arbres préservés x 100 / Nombre arbres inventoriés		Annuelle	20%	50%	NP	NP	83%	75%	NP	NP	NP	NP	NP	Maintenir l'effort d'identification et de préservation des arbres multi-ressources au profit des populations riveraines.

6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises = Nombre de villages consultés x 100 / Nombre total de villages autour des AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter
6.2	Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines= Nombre de sites préservés après exploitation x 100 / Nombre total de sites recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	100%	100%	100%	NP	NP	Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines.
6.3	Taux de protection des parcelles agricoles = Nombre de champs retrouvés après exploitation x 100 / Nombre total de champs recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	75%	NP	NP	100%	100%	NP	100%	NP	100%	NP	Maintenir le niveau d'identification et de protection des parcelles agricoles.

NE = Indicateur non évalué ;

NP = Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi identifiée.

Tableau 2 : Liste des 31 espèces de mammifère HVC 1.2 dans les concessions gérées par Pallisco. Les codes dans « IUCN », « CITES » et « législation camerounaise » désignent les catégories de vulnérabilité selon ces institutions ou lois nationales. Les espèces en gras sont les taxons bioindicateurs de la pression anthropique (Dainou et al., 2023).

Nom commun	Nom scientifique	IUCN	CITES	Classes des animaux – Cameroun	Présence dans la zone
Anomalure de Beecroft	<i>Anomalurus beecrofti</i>	LC		A	Confirmée
Bongo	<i>Tragelaphus euryceros</i>	NT	-	B	Confirmée
Buffle de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>	LC	-	B	Confirmée
Céphalophe à bande dorsale noire	<i>Cephalophus castaneus</i>	LC	II	B	Confirmée
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	LC	II	A	Confirmée
Céphalophe de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	LC	-	B	Confirmée
Cercocèbe agile	<i>Cercocebus agilis</i>	LC	II	A	Confirmée
Cercopithèque de Brazza	<i>Cercopithecus neglectus</i>	LC	II	A	Confirmée
Cercopithèque pogonias	<i>Cercopithecus pogonias</i>	LC	II	-	Confirmée
Chat doré	<i>Profelis aurata</i>	VU	II	-	Confirmée
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	LC	-	A	Confirmée
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	EN	I	A	Confirmée
Civet	<i>Civettictis civetta</i>	LC	-	B	Confirmée
Colobe guereza	<i>Colobus guereza</i>	LC	II	A	Confirmée
Eléphant de forêt	<i>Loxodonta cyclotis</i>	VU	I	A	Confirmée
Genette à taches rousses	<i>Genetta maculata</i>	LC		B	Probable
Genette de Villiers	<i>Genetta thierryi</i>	LC		B	Probable
Genette servaline	<i>Genetta servalina</i>	LC	-	B	Confirmée
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	CR	I	A	Confirmée
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	LC	-	B	Confirmée
Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	LC	II	-	Confirmée
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	LC	-	B	Confirmée
Loutre à joues blanches	<i>Aonyx capensis</i>	NT	I	B	Confirmée
Moustac à oreilles rouges	<i>Cercopithecus erythrotis</i>	VU	II	-	Confirmée
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	LC	-	A	Confirmée
Pangolin à écailles tricuspidées	<i>Manis tricuspis</i>	NT	I	A	Confirmée
Pangolin à longue queue	<i>Manis tetradactyla (Phataginus)</i>	VU	I	A	Confirmée
Pangolin géant	<i>Smutsia gigantea</i>	VU	I	A	Confirmée
Panthère	<i>Panthera pardus</i>	NT	II	A	Confirmée
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	LC	-	B	Confirmée
Potto de Bosman	<i>Perodicticus potto</i>	LC	II	A	Confirmée
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	LC	-	B	Confirmée